

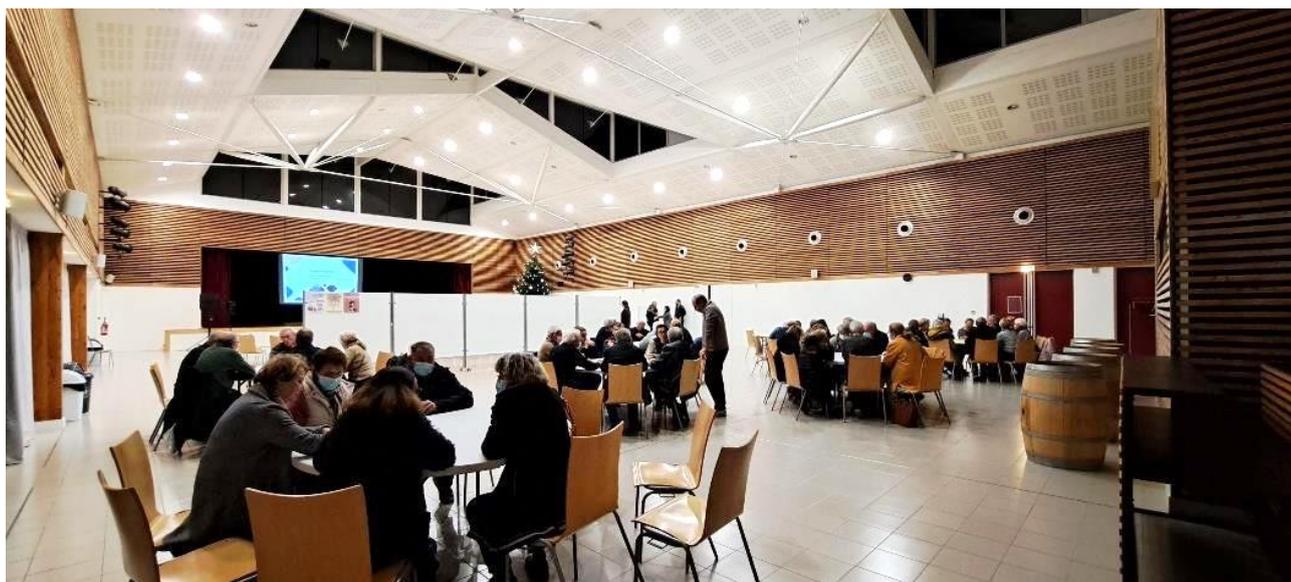
## COMPTE-RENDU SUR LA CONCERTATION EN PHASE 1 – DIAGNOSTIC DES MOBILITES À MAUSSANE-LES-ALPILLES

La concertation autour du diagnostic des mobilités à Maussane-les-Alpilles a été menée :

- Le lundi 5 décembre, avec environ 70 personnes réunies à la salle Agora (≈3% des habitants de Maussane),
- Le lundi 16 janvier, avec environ 30 commerçants,
- En ligne à partir de décembre 2022, sur la plateforme Gogocarto, avec au 3 février 2023, 8 contributions.

Cette note détaille l'ensemble des retours formulés à l'issue de la concertation.

## Atelier de concertation du 5 décembre



L'ensemble des habitants ont été conviés à l'atelier de concertation, environ 70 maussanais et maussanaises étaient présents. Après un propos introductif de Monsieur le Maire, CDVIA a présenté de manière dense le travail réalisé en diagnostic, puis s'en est suivi un travail d'environ 1h30, alternativement en groupe et en plénière, sur trois thématiques principales (circulation, stationnement, modes actifs).

Les retours sont les suivants :

- Circulation :
  - Vitesse excessive, besoin d'harmoniser les limitations,
  - Trop de véhicules sur l'avenue de la Vallée des Baux,
  - Dangerosité des accotements sur le Chemin de la Pinède,
  - Manque de lisibilité des panneaux de signalisation,
  - Circulation d'autocars sur la petite route des Baux,
  - Problématique de délimitation des chaussées sur les voies étroites,
  - Manque de largeur sur l'avenue du Général de Gaulle et Route de Saint-Martin,
  - Carrefours dangereux (RD5/RD17 et RD17/Chemin de la Pinède),
  - Nécessité de prévoir des aménagements de carrefours plus esthétiques,
  - Manque d'une liaison TC entre Maussane et Saint-Rémy et entre Maussane et Saint-Martin,
  - Problématique de marquage au sol Petite Route des Baux,
  - Vitesse excessive avenue de la Vallée des Baux,
  - Nécessité de privilégier une circulation fluide,
  - Trop de poids lourds, il faut leur interdire le transit,
  - Circulation plus dense que ce qui ressort de l'étude,
  - Panneaux d'entrée en agglomération mal placés,
  - Exemple de Paradou apparaît judicieux pour les habitants,
  - Vitesse excessive des poids-lourds,
  - Vitesse excessive avenue des Alpilles.
- Stationnement
  - Revêtement du parking Agora dégradé,
  - Manque de signalétique,
  - Manque de contrôle,
  - Stationnement anarchique,
  - Manque de places PMR,
  - Les horaires de livraison des commerces sont trop larges,
  - Reporter les stationnements avenue de la vallée des baux vers d'autres parkings,
  - Il y a suffisamment de stationnement à Maussane,
  - Améliorer le jalonnement des parkings,

- Maintenir du stationnement avenue de la vallée des Baux, mais renforcer la rotation et réduire le stationnement anarchique,
- Interdire le stationnement avenue de la vallée des Baux sauf PMR,
- Pas de stationnement payant,
- Accentuer la verbalisation,
- Place PMR derrière la médiathèque pas adaptée,
- Stationnement anarchique parking Agora,
- Stationnement des autocars sur le parking de la Piscine,
- Surveillance par caméra demandée.
- Modes actifs
  - Manque de trottoirs, hors du centre-ville,
  - Trottoirs en mauvais état,
  - Manque d'éclairage,
  - Trottoirs pas assez larges avenue de la vallée des Baux,
  - Manque de signalisation et de valorisation des petits passages existants (Chemin des Batignolles, Impasse de la Calade, notamment),
  - Passages piétons insuffisants sur l'avenue de la Vallée des Baux et sur l'avenue des Alpilles,
  - Manque de pistes cyclables,
  - Pas de trottoirs Chemin du Mas d'Astre,
  - Renforcer le marquage au sol pour sécurisé les piétons et les vélos,
  - Traiter différemment les enjeux touristiques et locaux,
  - Manque de cheminement piétons,
  - Bon aménagement sur le Chemin du Touret,
  - Largeur des trottoirs insuffisantes,
  - Relier les villages entre-eux,
  - Mieux relier Saint-Rémy à vélo,
  - Trottoirs en mauvais état, cheminements difficiles pour les PMR,
  - Améliorer les conditions de déplacement à vélo sur la Via Aurelia,
  - Peinture des passages piéton à revoir,
  - Voiries mal entretenues, présence d'ornières,
  - Manque de trottoirs dans les « quartiers nord ».

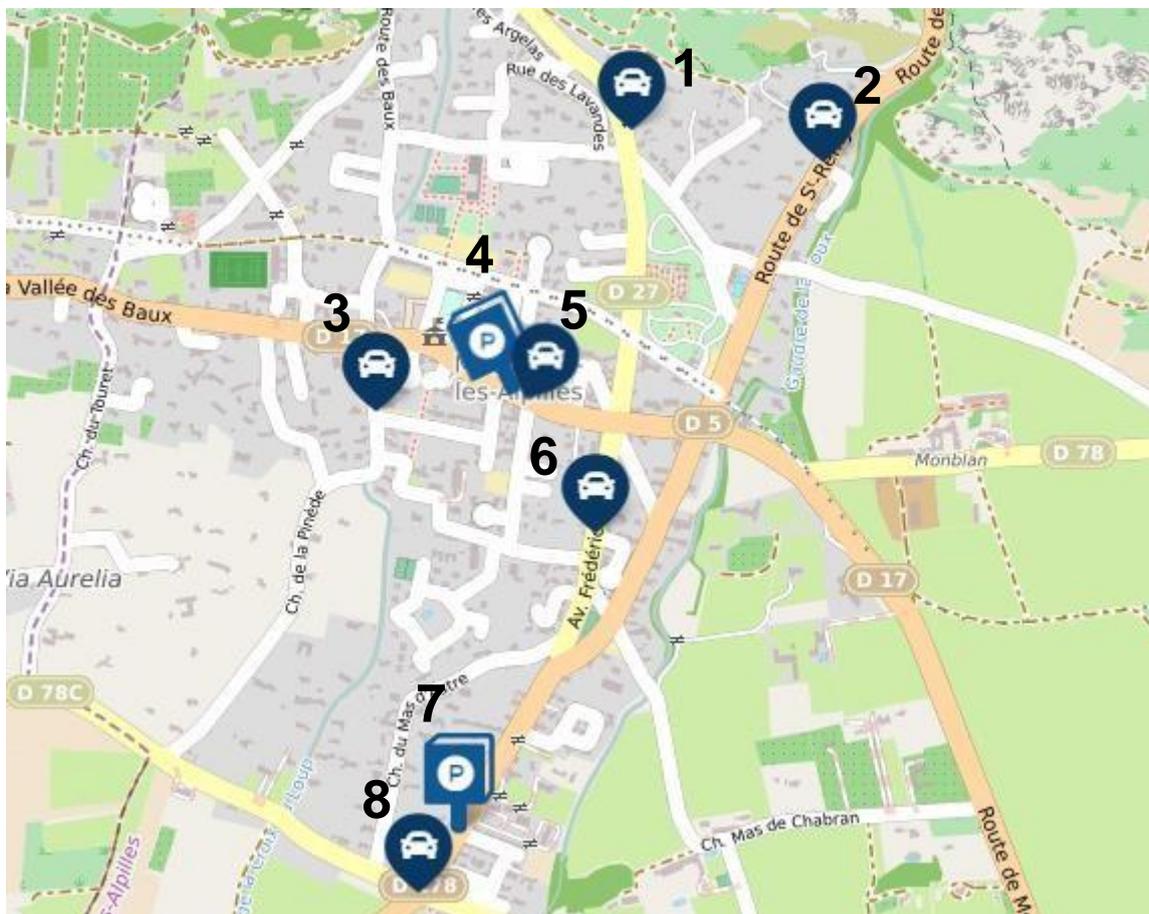
## Atelier de concertation du 16 janvier 2022 avec les commerçants de la Vallée des Baux

Les commerçants de la Vallée des Baux ont été conviés par Monsieur le Maire et le bureau d'étude DVIA en Mairie afin de participer à la concertation, alors qu'ils n'étaient pas présents lors du premier atelier. Les échanges ont duré environ 1h30, avec une trentaine de participants.

- Réduction des vitesses des voitures et des vélos sur l'entrée ouest du village, refaire également les trottoirs sur cette portion,
- Abonnements pour dépasser les temps des disques,
- Parking pris en sens inverse derrière l'église,
- Véhicules se déplaçant sur les trottoirs,
- Parking moto pas visible, mal utilisé,
- Mise à sens-unique, avis défavorables sauf éventuellement pour juillet-août,
- Exemple de Paradou à ne pas mettre en place,
- Parking Agora à refaire, tout comme celui derrière l'église,
- Aujourd'hui, pas de créneaux horaires pour les livraisons,
- Manque de jalonnement des parkings,
- Revoir les durées de stationnement à disque (45 minutes),
- Idée d'une zone de rencontre sur l'avenue de la Vallée des Baux et d'un itinéraire de transit,
- Objectif de conserver un dynamisme commercial été comme hiver,
- Fonctionnement saisonnier possible.

## Plateforme collaborative Gogocarto

La plateforme collaborative a été mise en place en décembre, puis elle a fait l'objet d'une relance en janvier. Après cette relance, 8 avis ont été publiés sur la plateforme au 3 février 2023:



Aperçu des résultats sur la plateforme

- 1 - Ralentisseurs mal placés et de conception inappropriée,
- 2 - Ralentisseur générant nuisances sonores pour les riverains et inefficace 1/ Difficulté pour sortir du lotissement Teulière direction centre village (vitesse véhicules descendant pas encore ralentie) 2/ reprise de la vitesse sitôt après avoir passé le ralentisseur direction centre village,
- 3 - Croisement de véhicules très difficile jusqu'au chemin de la pinède Sud,
- 4 - Nécessité de faire appliquer le stationnement zone bleue. Stationnements irréguliers constatés de manière récurrente (depuis des mois !!!!!) entre pont de Monblan et oratoire St-Roch. Et plus globalement dans le village, nécessité que le stationnement fasse l'objet d'une surveillance par la police municipale. Réglementer les livraisons améliorerait la fluidité de la circulation.
- 5 - Circulation de poids lourds hors gabarit trop fréquente. Non-respect de la vitesse (tous usagers confondus). Nuisances sonores pour les riverains (nécessité d'améliorer les revêtements de chaussée, supprimer les parties pavées excessivement bruyantes).
- 6 - Croisement de 2 véhicules difficile.
- 7 - Aucun stationnement le long de cette avenue pour visite ou intervention auprès de personnes fragiles. Juste de quoi se stationner à l'arrière des arènes.
- 8 - Les véhicules circulant sur la voie aurélienne abordent le rond-point à grande vitesse. Nécessité de les ralentir avant leur arrivée sur le rond-point (abord Est + Ouest)